

# ASSEMBLÉE NATIONALE

7 décembre 2021

---

PLF POUR 2022 - (N° 4709)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CF310

présenté par  
M. Saint-Martin, rapporteur général

-----

### ARTICLE 32 TER

Supprimer cet article.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement supprime l'article 32 *ter*, replacé en première partie afin d'avancer son entrée en vigueur du 1<sup>er</sup> avril 2023 au 1<sup>er</sup> avril 2022.